

**Fonctions éligibles à la majoration d'encadrement****Administration centrale**

Secteur	Fonctions	Montant de la majoration*
Administration centrale	- aux adjoints de sous-directeurs, aux chefs de département, chefs de mission ou chefs de bureaux,	3 000 €
	- aux adjoints chefs de département, chefs de mission, chefs de bureaux	1 500 €
DSS - mission nationale de contrôle	- aux chefs d'antenne interrégionale de la mission	3 000 €
	- agents de catégorie A affectés dans ces mêmes antennes	1 500 €

**Services territoriaux**

Secteur	Fonctions	Montant de la majoration*
	Responsables d'unité de contrôle	3 000 €
DRIHL	Chefs de service en charge de l'hébergement	2 400 €

\* montants forfaitaires pour année pleine /temps plein